



Travaux, locataire pas tenu au courant

Par **Zozox**, le **29/11/2011 à 17:12**

Bonjour, actuellement locataire d'un appartement dans un immeuble en partie tenu par une agence pour son propriétaire, je pense avoir des droits mais l'agence ne fait rien, et le syndic non plus.rnrnEn effet, il y a des travaux qui se déroulent non pas dans l'immeuble mais c'est tout comme, puisque dans le vieux centre ville, tout est collé, si bien que les ouvriers d'un pas peuvent rentrer chez moi, et la façade de mon mur a elle aussi subi un ravalement.rnrnNous, les locataires, ne sommes pas prévenus de ces travaux, des éventuelles coupures d'eau etc. Cela dur depuis des mois, je vis dans le noir total, volets fermés, pour éviter les projections de leur travaux sur mes vitres.rnrnEncore une fois je n'ai pas été prévenu lors de la pose d'échafauds, ainsi, les ouvriers, comme n'importe qui, si je n'avais pas fermé mes fenêtre ce jour là, aurait pu rentrer chez moi, mais tout ceux qui l'ont voulu ont pu voir mon intérieur.rnEt lors du décroûtage des murs, je n'ai pas non plus été averti, des projectiles sont donc venus cogner contre mes vitres. C'est en rentrant à midi que j'ai du, en faisant très attention, fermer mes volets, me prenant quelques débris de leur part.rnrnrnJe suis à bout. Que puis-je faire?rnrnMerci

Par **corimaa**, le **29/11/2011 à 17:34**

Bonjour, en tant que locataire, votre propriétaire n'est tenu de vous informer que des travaux qui pourraient être effectués dans votre intérieur, pas à l'extérieur. Et encore faudrait-il que ces travaux soient indispensables.rnrnEt le syndic ne s'adresse qu'aux propriétaires

Par **cocotte1003**, le **29/11/2011 à 17:44**

Bonjour, la seule chose que vous pouvez faire c'est de déménager en envoyant votre préavis à votre bailleur. Les loacataires préfèrent louer un appartement dans un joli bâtiment plutôt que dans un défraîchi. Un logement en bon état nécessite des travaux de la part du locataire comme du bailleur, cordialement

Par **Zozox**, le **02/12/2011** à **22:39**

Bonjour,rnrnMerci de vos réponses.rnrnEn effet, les travaux s'effectuent dans l'immeuble qui est en co-propriété au mien. C'est pourquoi il y a également un ravalement de la façade de mon mur. Ce qui veut dire que ma propriétaire aurait dû prévenir mon agence qui aurait dû me prévenir (n'est-ce pas? surtout que l'on a eu des coupures d'eau, sans être prévenu non plus).rnrnLes travaux effectués sont "brutaux", j'ai maintenant des fissures sur mon mur.rnCes travaux ont débuté en août, et mon agence ne s'y intéresse que depuis les fissures.rnrnJ'ai envoyé mon préavis hier, d'autres voisins aussi m'ont dit qu'ils allaient déménager, car comme c'est une cours intérieures, les ouvriers n'ont pas pris la peine de mettre une bâche. Ainsi, il y a une semaine, à cause de la poussière incessante et épaisse, le samu a dû intervenir pour une enfant de 5 ans faisant de l'asthme. Aucune précaution n'est prise.rnrnJ'ai un autre voisin qui doit déménager lundi, celui ne peut pas, car il est bloqué au niveau de la porte pas les échafaudages qui ne lui permettent de rentrer chez lui qu'en penchant à 90°.rnrnC'est pour un tas de chose qui me semble injuste que je viens faire ma demande ici, pour moi et pour mes voisins.rnrnEncore merci.